

## LES RELAIS PARENTS ENFANTS

Leur objectif est de maintenir le lien affectif entre un enfant et ses parents dans les diverses circonstances où il est menacé comme en cas d'incarcération ou d'hospitalisation, et de sauvegarder un équilibre psychologique. Ces relais existent depuis 1985.

Des équipes de bénévoles spécifiquement formées et encadrées et des professionnels de la petite enfance accompagnent des enfants sur le lieu ou leur parent est détenu ou hospitalisé. A Orléans, l'association « Relais enfants parents » accompagne des enfants mineurs visiter leurs mères détenues. Ces rencontres ne durent qu'une heure et ont lieu tous les quinze jours dans

une cellule aménagée comme peut l'être une chambre d'enfant. Elles se déroulent en présence d'un membre de l'association.

En amont de ces visites, le Relais poursuit deux objectifs afin de restituer l'étiquette maternelle de ces femmes : préserver leur image physique au moyen d'un atelier d'esthétique et limiter les effets psychologiques négatifs de l'incarcération par des groupes de parole et par des activités manuelles. En fabriquant un objet à destination de leurs enfants, elles entretiennent un lien que l'incarcération fragilise.

Relais enfants/parents val de Loire  
7 avenue Munster  
45000 ORLEANS  
Tel 02 38 62 30 84

## ➤ Agenda

### Blois

dimanche 23 novembre de 15 h à 18 h  
23 av du Maréchal Lyautey (quartier cornillettes)  
Ozébulle, le café des enfants vous invite à un après midi « Gout'jeux » avec Sandra, ludothécaire, dans le cadre de ses dimanches en famille.

### Cour-Cheverny

mardi 18 novembre à 20h salle de la Mairie  
L'association des parents d'élèves Fcpe organise une conférence débat « La Fratrie » animée par Françoise Mathé-Montet, psychologue.  
fcpe.courcheverny@gmail.com

### Romorantin

samedi 22 novembre salle Sud' Expo  
Salon du jeu, organisé par l'Espace Saint-Exupéry  
Centre Caf : animation grands jeux coopératifs  
Parents/enfants (1€ l'entrée/personne)

mercredi 26 novembre de 9h15 à 11h30

Atelier portage bébé avec écharpe.  
Parent ou couple avec enfant 0-12 mois  
sur inscription. Participation 5€.  
Réservation Espace St Exupéry - Centre Caf  
6 av St Exupéry  
tél 02 54 76 16 05

### Vendôme

mercredi 3 décembre de 15h à 16h30  
lundi 8 décembre de 16h15 à 17h45  
vendredi 12 décembre de 16h15 à 17h45  
Venez découvrir au Centre Caf les albums de Graine de lecteur au cours d'une lecture musicale

### Villebarou

les mardis 4, 25 novembre et 9 décembre à 10h  
à la Maison des associations  
L'association Percuti Percuta organise une animation lecture, comptines, berceuses et jeux de doigts avec Isabelle Boisseau.

## ➤ Quelques livres



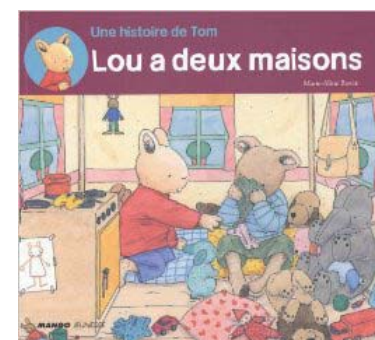
Livre adulte

**Mythe de la parentalité : réalité des familles** - De Saül KARSZ

Famille aimée-famille détestée-recherchée-évitée-actualisée-oubliee-fantasmée... Elle est en crise, paraît-il. En mutation de fond et de forme, sans doute, mais pourquoi en crise ?

N'est-ce pas nos représentations qui retardent, nos théories infantiles qui insistent sur ce que la famille est supposée être ? Aux poncifs sur « la mort du père », préférons l'expérience typiquement contemporaine d'après laquelle les pères ne sont plus ce qu'ils n'ont jamais été, les mères non plus, d'ailleurs !

Editions Dunod-2014

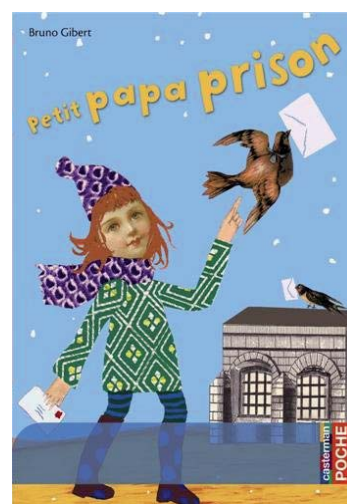


3/6 ans

**Lou à deux maisons**

De Marie-Aline BAWIN  
Lou, le copain de Tom est très malheureux, il vient d'apprendre que ses parents vont divorcer...

Editions Mango jeunesse-2014



A partir de 8 ans

**Petit papa prison**

De Bruno GILBERT  
Le père d'Anna est en prison, et bien sûr, ce n'est pas facile à vivre face aux autres... Mais ils correspondent et dans leurs lettres colorées, c'est toute leur complicité et leur envie de vivre qui respirent.

Editions Casterman  
poche-2010



Parents, professionnels, bénévoles, n'hésitez pas à nous faire connaître vos actions avec et/ou pour les parents et à demander un appui technique, financier si vous le souhaitez.

Contact :

D. BENSALAH au 02 54 52 63 92  
e-mail : reeaap41@cafblois.cnafmail.fr  
6 rue Louis Armand - 41015 Blois cedex

@robhainer - onoky - Fotolia - Caf de Loir-et-Cher -

ISSN 2112-3748



Réseau d'Ecoute d'Appui  
d'Accompagnement des Parents

Octobre 2014

## Edito

Etre parent, on le savait, n'est jamais un long fleuve tranquille et, bien souvent, périodes de tension, voire de crise alternent avec des moments de sérénité.

Mais toutes les familles ne sont pas logées à la même enseigne et, parfois certains parcours de vie plus difficiles viennent encore complexifier les relations si délicates entre parents et enfants.

Ce sont entre autres les situations de séparation, fréquemment douloureuses, qui nécessitent de redessiner les contours de sa parentalité dans un nouveau contexte. Trouver un terrain d'entente pour tous n'est pas toujours aisé, aussi, bien souvent, le recours à une Médiation Familiale peut permettre de retrouver un dialogue apaisé.

Ce sont également les écueils de la vie qui font parfois trébucher et nécessitent transitoirement de laisser son enfant à un service ou une famille d'accueil, le temps de se reconstruire, ou encore un épisode d'incarcération qui viendra inexorablement séparer les enfants de leur parent.

Mais tout enfant à besoin de son parent et il est important, dans la mesure du possible, de préserver des liens et reconstruire sa parentalité au-delà de l'épisode de séparation.

Ce sont là les thèmes que vous trouverez dans ce numéro, qui n'a bien entendu pas la prétention de cerner le sujet, mais, bien conscient de ne faire que l'effleurer permettra peut-être à chacun d'enrichir sa réflexion.

Bonne lecture

## Rencontre avec Corinne Benassis - Médiatrice Familiale

**Reaap :** *La Médiation Familiale, en quelques mots, c'est quoi ?*

**Corinne Benassis :** C'est un espace dans lequel les parents, avec l'aide d'un médiateur, essaient de trouver des solutions à leurs problèmes, lors d'une séparation, par exemple.

Le médiateur n'est ni un juge, ni un thérapeute : il se pose en facilitateur pour aider à retrouver la communication indispensable à une co-parentalité efficace, après une séparation.

**R :** *Comment les parents arrivent-ils auprès de vous pour une médiation ?*

**CB :** La plupart arrivent de façon spontanée, après une recherche sur Internet par le biais du site de la Caf, par exemple, ou sur les conseils d'un travailleur social, d'un avocat ou d'une association. D'autres viennent suite à une audience avec le Juge aux affaires familiales (Jaf): celui-ci peut leur conseiller d'aller en médiation familiale : s'ils acceptent cela est notifié dans une ordonnance délivrée aux parents dont une copie est adressée au service Médiation Familiale.

Il peut également agir d'une injonction de la part du Jaf : les parents doivent aller à la rencontre d'un médiateur pour recevoir une information sur la médiation familiale.

**R :** *Après une première rencontre, y a-t-il beaucoup de parents qui commencent une médiation familiale ?*

**CB :** oui, environ la moitié.

**R :** *Il faut compter combien de séances pour une médiation ?*

**CB :** Le maximum est de 7 séances, mais dans la réalité, la moyenne se situe plutôt autour de 4 ou 5 séances.

**R :** *Et à l'issue de la médiation, y a-t-il un document d'accord ?*

**CB :** Oui, parfois, mais pas de façon systématique ; dans certains cas un accord verbal suffit.

**R :** *Et des échecs, il y en a aussi j'imagine... ?*

**CB :** Rarement, en fait. Certaines médiations peuvent être arrêtées avant leur aboutissement, parfois. Mais la plupart du temps, on constate au minimum un apaisement du conflit.

**R :** *Êtes-vous amenée à réorienter des couples ?*

**CB :** Oui, vers des professionnels de la thérapie familiale ou de la thérapie de couple, vers des conseillers conjugaux également (*par exemple si l'un des parents ne voit que la séparation comme issue au conflit et que l'autre n'est absolument pas prêt*). Et naturellement j'oriente aussi vers les avocats, le Centre d'information du droit des femmes et des familles (Cidff), les maisons de la justice, les points d'accès aux droits...

**R :** *Quels sont les motifs de conflit les plus récurrents ?*

**CB :** L'organisation de la garde des enfants, sans hésitation ! Comment organiser l'alternance, comment répartir la prise en charge financière des enfants...

**R :** *Y a-t-il des situations plus difficiles ?*

**CB :** Oui, les séparations en présence d'un très jeune enfant : il s'agit de maintenir le lien avec les deux parents tout en tenant compte de la nécessaire construction de l'enfant : celui-ci, dans l'idéal a besoin d'un attachement durable sécuritaire auprès de sa mère, mais également de construire un lien avec son père, en le voyant quasi quotidiennement.

En outre, le projet parental est à élaborer dans la plupart des cas : en effet le couple a rarement eu le temps de le construire (naissance assez récente et gestion de la séparation).

Une autre période délicate lors de séparation est lorsque les enfants sont pré adolescents ou adolescents. Ce sont souvent eux qui expriment leur propre choix, en essayant parfois de tirer ce qu'ils pensent être un profit de la situation. Certains décident de couper les ponts avec un des parents,



même s'ils en souffrent en secret. Dans ces cas-là, la médiatrice s'attachera à faire évoluer la situation dans un premier temps entre les parents, puis proposera à l'enfant une rencontre avec le parent rejeté, a minima pour écouter son point de vue, puis de rencontrer ses deux parents ensemble.

**R :** *Êtes-vous parfois confrontée à des problèmes de violence entre les parents ?*

**CB :** Oui, des violences verbales, assez fréquemment : celles-ci nécessitent un peu de fermeté de la part de la médiatrice pour amener les protagonistes à s'écouter sans s'emballer !

**R :** *Après l'achèvement d'une médiation, avez-vous des nouvelles des couples que vous avez pu aider ?*

**CB :** Non, pratiquement jamais ! C'est d'ailleurs l'un des aspects un peu frustrant de la médiation, on n'a jamais la certitude que les choses se passent bien sur le long terme... bon, tant qu'on ne les revoit pas en médiation, on peut supposer que ça va !

Toute reprise du dialogue, même si un accord n'est pas finalisé, est une victoire.

**R :** *En conclusion, comment qualifieriez-vous d'un mot votre métier ?*

**CB :** Passionnant ! et parfois émouvant, la nécessaire distance professionnelle est quelquefois difficile à maintenir. Heureusement nous bénéficions de journées d'analyse de pratique qui nous permettent de nous ressourcer.

« Quand on nous a pris nos enfants, on n'était plus rien, on n'était plus des parents ».

Tout avait bien commencé pour M. et Mme L. : un enfant, Jordan\* et 2 ans après un deuxième petit garçon... puis le drame : le bébé meurt subitement. Hébétude, douleur abyssale, incompréhension... et ce sentiment d'extrême solitude, la famille, les amis qui se détournent : le malheur, ça fait peur.

Alors, le renoncement. Jordan, l'enfant vivant est livré à lui-même et commet sottise sur sottise, impuissant à faire réagir ses parents anesthésiés par la douleur. L'école alerte : l'enfant est ingérable, violent, autodestructeur. Les parents ne savent plus que faire : d'autres enfants sont nés, mais le problème avec Jordan parasite toute la vie de famille. Alors, c'est la spirale : les épisodes de placements de Jordan en institution (avec l'accord des parents) alternent avec des retours au domicile de plus en plus difficiles, finissant par mettre en péril l'équilibre familial. M. et Mme L. reconnaissent avoir « baissé les bras ». Et inexorablement, la situation se dégrade jusqu'à la sentence du tribunal : tous les enfants seront placés en institution.

Mme L. dit son désarroi, sa honte devant les gens du village,

« J'ai à peine eu le temps de l'embrasser, on me l'a arraché à la sortie du tribunal ».

Dans sa première vie, Madame A. était assistante maternelle. Mariée, deux garçons, puis le couple seffrite et un jour, c'est la séparation.

Madame A. reprend ses études, passe un diplôme rencontre quelqu'un et Vincent\* vient au monde. Mais très vite, le couple se déchire, la séparation est longue, douloureuse, entachée de suspicion.

Madame A. se rend coupable de non présentation d'enfant, elle dit craindre pour la sécurité de son fils, mais est condamnée.

Vincent est un enfant difficile, hyper actif, peut-être. Madame A. n'arrive pas à le contrôler, elle s'épuise.

L'un de ses fils aînés décède accidentellement, le comportement de Vincent s'aggrave et un jour, Madame A. craque : elle abandonne Vincent sur un parking. Quand elle revient quelques minutes plus tard, l'enfant a disparu, emmené à la gendarmerie. Un autre jour, excédée par ses refus de s'habiller, elle le sort nu dans la rue : « j'ai pétié les plombs, je ne savais plus comment faire, c'était un appel au secours » dit-elle. La mesure éducative qui sera mise en place ne suffit pas et sur la suggestion de l'éducateur, Madame A. accepte un placement séquentiel. Mais au tribunal, le juge, alerté par les épisodes de passage à l'acte, décide du placement immédiat de l'enfant en famille d'accueil.

C'est l'incompréhension, la colère, le sentiment de trahison, d'arrachement : « j'aurais voulu avoir le temps de lui expliquer, de lui préparer une valise... ». Avec le placement, Vincent doit changer d'école, arrêter la musique et le judo « il n'y avait pas de dialogue possible avec le juge ».

son sentiment d'avoir été de mauvais parents, son envie de tout laisser tomber, y compris son travail. « Au foyer, ils avaient tout, mais je leur achetais une savonnette ou du dentifrice, comme ça, j'avais l'impression d'être encore leur maman, d'être utile... ». Elle décrit sa frustration de ne voir ses enfants qu'au cours de trop brèves visites, la douleur de son mari, incapable d'affronter la situation, et qui préfère parfois fuir les temps de visites plutôt qu'être confronté au regard de ces enfants qu'il n'a pas su garder...

M. L. baisse les yeux et avoue dans un souffle : « j'ai voulu mourir : pas de travail, plus d'enfant... pourquoi vivre ? »

Son geste extrême servira de déclic : plus soudé que jamais, le couple se reprend. Dehors les faux amis souvent alcoolisés qui squattaient la maison tous les soirs ! Plus question de subir, objectif : récupérer les enfants.

Après deux années de placement, ceux-ci reviennent enfin au domicile...

Aujourd'hui, la famille est reconstituée, apaisée. Jordan a mûri, il travaille, vit en couple et a même donné un petit fils à ses parents. Les autres enfants vont bien, fréquentent l'école du village. M. et Mme L. relèvent la tête : ils se sentent à nouveau parents.

\*Le prénom a été modifié



Droits de visites minimum (un week-end sur trois), pas de contact téléphonique. Sa douleur et sa révolte se heurtent à des mots qui blessent : « fautive » « interdiction » « vous n'avez rien à dire, c'est un placement judiciaire ». L'enfant doit reconstruire sa relation avec son père, prendre un peu de distance avec sa mère ; « on m'a volé mon rôle de mère » « mon enfant n'est plus à moi, on me le prête juste un week-end de temps en temps ».

Madame A. raconte sa frustration de ne pas connaître l'univers de son fils, de ne pas pouvoir visualiser sa vie, sa chambre, de ne pas choisir ses vêtements. « Je me sentais toujours la maman de Vincent, mais une maman empêchée ». Le placement durera 5 ans.

Vincent a renoué avec son père, et même s'il reste un enfant difficile, la vie familiale est devenue possible. Aujourd'hui, Madame A. ne conteste plus la décision de placement, mais conserve de l'amertume sur la brutalité de sa mise en œuvre.

\*Le prénom a été modifié